



SEANCE du 19 mai 2017

Présents:

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Dison - Mr JEHOLET Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr WIMMER, Plombières - Mme DANIEL, Soumagne - Mr HOUSSA, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr BOURY, Theux - Mr D'OUTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trooz - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusé(s) : Messieurs GODIN et JEHOLET

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du Conseil du 14 avril 2017
Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2017.
2. Compte 2016
Le conseil arrête le compte 2016 présentant un résultat budgétaire ordinaire de 795.626,20 €.
3. Budget 2017 – Modifications budgétaires n°2 – Approbation
Le conseil approuve le projet de budget 2017/MB2 extraordinaire tel que présenté, pour un total de 2.798.729,33 €. Le boni du compte 2016 sera injecté dans le budget 2017 à l'ordinaire, lors de la prochaine modification budgétaire.
4. Achat de petits et moyens véhicules - Fixation des conditions de marché et cahier des charge
Le Commandant précise que la solution de location a été choisie afin d'éviter la surcharge du service mécanique en terme d'entretiens de véhicules et le type de véhicule choisi par soucis d'écologie.
Le conseil :
 - Autorise l'acquisition de 2 voitures citadines 4 places (prévention) et 1 voiture moyenne 5 places, de type essence/CNG (gaz naturel comprimé) ;
 - Fixe les conditions de marché par appel d'offre avec publicité et approuver le cahier des charges ;
 - Dès approbation des conditions de marché par le Conseil de Zone, la zone consultera les firmes suivantes :
 - Garage GOBLET, chaussée de Verviers, 148 à 4910 THEUX
 - Garage EBAC, avenue du Parc, 26 à 4650 HERVE
 - Garage ECOCARS, rue Mitoyenne 35 à 4837 BAELEN
5. Tarifification – Modification du tarif des interventions
Le conseil modifie le tarif en appliquant la règle de la facturation de la première heure complète, puis le complément éventuel par ¼ h entamé.
6. Convention d'adhésion à la centrale provinciale de marchés
Le conseil accepte la convention d'adhésion à la centrale provinciale de marchés suivant le projet proposé.

Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

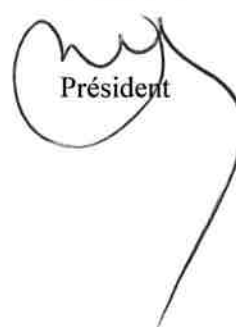
PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,



Secrétaire

P. BOURY



Président